

Cours professionnels AID

Table des matières

Session d'examen 2018



Document à l'usage des élèves et du corps enseignant de l'EPCL

Ces informations ne sauraient se substituer aux dispositions légales et réglementaires qui seules font foi.

Répartition des leçons (en nombre de périodes)

MATIERES	SEMESTRES					
	1	2	3	4	5	6
Techniques professionnelles						
- Acquisition et prise en charge		2	1			
- Catalogage, inventaire et classement	1	1	1	1	1	
- Conditionnement et préservation			1	1		1
- Techniques d'information et de reproduction			1	1		
- Recherche			1	2	2	1
Culture professionnelle						
- Information et culture	2		3	3	3	3
Administration						
- Bureautique	2	2			1	1
- Comptabilité						1
- Questions juridiques					1	1
Culture générale						
- Communication	1	1	1	1	1	1
- Société			3	3	3	3
Langues étrangères						
- Allemand	2	2	1	1		
- Anglais			2	2	1	1
Total	8	8	15	15	13	13
Année	1		2		3	
Jours de cours	lundi		mardi et mercredi		jeudi et vendredi	

Conditions de promotion en 2^{ème} année

L'apprenti-e est promu-e en 2^{ème} année si la moyenne générale annuelle des notes de branche de 1^{ère} année est supérieure ou égale à 4.

Conditions de promotion en 3^{ème} année

L'apprenti-e est promu-e en 3^{ème} année si la moyenne générale annuelle des notes de branche de 2^{ème} année est supérieure ou égale à 4.

Renseignements relatifs aux examens de fin d'apprentissage

L'examen final portera sur les domaines de qualifications suivants, conformément à l'ordonnance de formation de la profession :

NQ1 Travail pratique (pondération 40 % - arrondi 0.1)

(6 des 9 objectifs généraux sont évalués)

oral (3 h 30)

- Acquisition et prise en charge
- Catalogage, inventaire et classement
- Conditionnement et préservation
- Recherche
- Techniques d'information et de reproduction
- Information et culture
- Relations aux usagers
- Communication interne et externe
- Administration

NQ2 Connaissances professionnelles (pondération 20 % - arrondi 0.1)

- Position 1 (Technique professionnelle)

écrit (1 h 30)

- Acquisition et prise en charge
- Catalogage, inventaire et classement
- Conditionnement et préservation
- Recherche
- Techniques d'information et de reproduction

- Position 2 (Culture professionnelle)

écrit (1 h 30)

- Information et culture

NQ3 Culture générale (pondération 20 % - arrondi 0.1)

- Langue et communication / Société

écrit langue ($\frac{1}{2}$) + écrit société ($\frac{1}{2}$)

- Travail d'approfondissement

production ($\frac{1}{2}$) + présentation ($\frac{1}{2}$)

- Note école

$(\text{moyS3} + \text{moyS4} + \text{moyS5} + \text{moyS6}) / 4$

NQ4 Note d'expérience (pondération 20 % - arrondi 0.1)

- Techniques professionnelles
- Culture professionnelle
- Administration (bureautique)
- Langues étrangères

(1/2)

$\frac{(\text{moyS1} + \text{moyS2} + \text{moyS3} + \text{moyS4} + \text{moyS5} + \text{moyS6})}{6}$

- Cours interentreprises

(1/2)

moyenne des 3 notes des contrôles de compétence

NG (arrondi 0.1)

RÉSULTATS :

L'examen est réussi si :

- La note globale (NG) est supérieure ou égale à 4.0 et,
- La note du domaine de qualification « Travail pratique » (NQ1) est supérieure ou égale à 4.0

Dispositions particulières pour les élèves dispensés de culture générale

Les apprenti-e-s au bénéfice d'une dispense cantonale de culture générale sont exemptés des cours de culture générale de 2^{ème} année et de 3^{ème} année uniquement.

Les dispenses de l'enseignement de culture générale sont octroyées par le Service de formation professionnelle du canton concerné, jusqu'au 30 septembre de l'année d'entrée en apprentissage.

Dispositions particulières pour les élèves dispensés d'allemand et/ou d'anglais

La demande de dispense doit être effectuée en s'adressant au doyen de filière. Les dispenses sont octroyées jusqu'au 30 septembre de l'année d'entrée en apprentissage ou dans le mois qui suit l'obtention du diplôme.

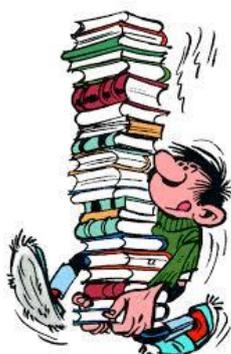
Pour être au bénéfice d'une dispense, l'apprenti-e doit être porteur d'une certification internationale de niveau B1 ou supérieur ou d'une maturité gymnasiale ou d'un diplôme ECG pour autant qu'une moyenne minimale de 4 ait été obtenue dans la langue concernée.

Dispositions particulières pour les élèves bénéficiant d'une formation en 2 ans

Les apprenti-e-s au bénéfice d'une formation en deux ans prendront leurs dispositions afin de rattraper la matière enseignée en 1^{ère} année. Aucun cours de mise à niveau n'est organisé par l'école.

Elèves en situation de difficulté personnelle

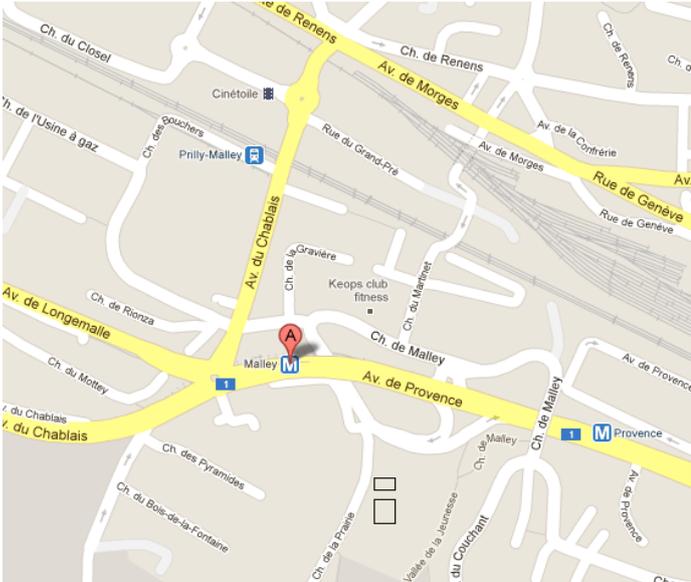
Les élèves présentant des difficultés particulières à cause d'une situation personnelle ou de problèmes de santé peuvent en informer le doyen pour envisager avec lui des solutions afin de leur permettre de suivre leur formation dans les meilleures conditions possibles.



Plan d'accès

Ecole professionnelle commerciale de Lausanne

Site de la Vallée de la Jeunesse
Ch. de la Prairie 11 - 1007 Lausanne



Depuis la gare de Lausanne :

- Prendre le Métro M2 qui relie la gare au centre ville (Flon)
- Prendre le Métro M1" au Flon (métro sud ouest lausannois) en direction de Renens ;
- Sortir à l'arrêt "Malley" ;
- A 100 mètres de l'arrêt, côté lac, débute le ch. de la Prairie.

Depuis la gare de Renens :

- Prendre le Métro M1 (métro sud ouest lausannois) en direction de Lausanne ;
- Sortir à l'arrêt "Malley" ;
- A 100 mètres de l'arrêt, côté lac, débute le ch. de la Prairie.

Depuis la gare de Prilly-Malley :

- Prendre l'avenue du Chablais direction giratoire de Provence (direction Lac)
- Tourner à gauche sur ch. de Malley
- Au croisement, tourner à droite sur ch. de la Prairie
- Continuer 100 m. A gauche vous trouverez les bâtiments de l'EPCL, ch. de la Prairie 11

Pour de plus amples informations, consulter le site des transports lausannois (www.t-l.ch) ou des cff (www.cff.ch)